

Le jugement religieux de l'imploration d'Allâh pour qu'Il fasse miséricorde à un mécréant

Par le vertueux Cheikh :

Ali Er-Ramlî -qu'Allâh le préserve-

Traduit de l'arabe par :

Abou Mouḥammad Ez-zwêwî

Révisé par :

Hassan Abou Selma

Question : Est-il permis d'implorer la miséricorde et le pardon divins en faveur d'un mécréant, si ce dernier lègue une œuvre bénéfique pour l'humanité ?

Réponse : Prenez la réponse de la parole du Seigneur de la Gloire - Exalté et Très-Haut soit-Il- et éloignez-vous des paroles des savants de l'égarement. Allâh -Très-Haut soit-Il- dit : « Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. » [At-Tewbah (Le Repentir), v. 113]. Les exégètes du Coran comme At-Tabarî et autres, attestent qu'il n'appartient point au Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui-, ni aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils leurs parents, si ceux-là ne s'étaient pas repentis de leur polythéisme et leur idolâtrie avant leur mort, et leur est apparu clairement que ce sont du nombre des gens de l'Enfer. Allâh -Très-Haut soit-Il- dit : « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé ». [An-Nissâ' (Les Femmes), v. 48]. Et : « Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. » [Al-Mâida (La table servie), v. 72].

Sachant que ces polythéistes sont morts en idolâtrie, il n'est point permis alors, d'implorer Allâh pour un acte qu'Il ne réalisera jamais.

Et qu'en est-il de son bénéfice pour l'humanité ?

Rien ne lui sera d'utilité auprès d'Allâh, parce qu'il n'a pas cru en son Seigneur qui l'a créé et lui a donné subsistance et tout type de grâces. Et il s'est montré intransigeant et n'a pas cru en les preuves évidentes qu'Allâh a établies sur Son existence et sur l'authenticité du message de Son Prophète.

Ainsi, si ton amour envers Allâh était sincère, tu ne te serais jamais permis d'apprécier -pour une vie éphémère-, un mécréant qui injure Allâh, alors que Tu dois aimer et haïr pour rendre grâce à Allâh, et uniquement à Lui. Et cela n'est que la preuve évidente que tu es devenu idolâtre de cette vie éphémère, de telle sorte à

ce que tu aimes pour elle et que tu hais pour elle. Allâh -Très-Haut Soit-Il- dit : « Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allâh et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, fussent-ils leur pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. » [El-Moudjêdila, v. 22]. De plus, Mouslim a rapporté dans son recueil de hadiths authentiques, d'après ʿĒicha -qu'Allâh l'agrée- a dit : « J'ai dit : Ô Messenger d'Allâh, Ibn Djedʿên réalisait de bonnes œuvres durant la période préislamique, il se rendait à ses proches et nourrissait les démunis, cela lui serait-il utile auprès d'Allâh ? Il répondit : Cela ne lui sera pas d'utilité. Il n'a jamais dit : Ô mon Seigneur, pardonne-moi mon péché le Jour du jugement dernier ».

Ecrit par le vertueux Cheikh Ali Er-Ramlî -qu'Allâh le préserve- le 27 Djoumêda El Êkhira 1439 de l'hégire.

Sources : <https://twitter.com/alqayim?lang=fr>